

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 20 (1974)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Trois nouveaux conseillers fédéraux sont élus  
**Autor:** Paillard, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-848749>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Service suisse des Ondes courtes

### Emissions religieuses

à l'intention des Suisses d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient.

Tous les dimanches, de 10 h 00 à 12 h 00, le Service suisse des ondes courtes retransmet sur les fréquences de 3985, 6165 et 9535 kHz, alternativement en français, allemand et italien, certains offices religieux des églises catholiques, protestantes et libres.

A Pâques par exemple (14 avril 1974):

10 h 00 à 10 h 42:

service catholique-romain, en français

10 h 48 à 11 h 09:

service catholique-romain, en allemand

11 h 09 à 11 h 30:

service protestant, en français

11 h 45 à 12 h 00:

service catholique-romain, en italien.

Le programme détaillé de ces émissions religieuses peut être demandé directement au

Service suisse des ondes courtes  
Giacomettistrasse 1  
CH-3006 Berne 16,

de même que la «grille» de l'ensemble des programmes pour l'étranger de la radiodiffusion suisse.

## Timbres spéciaux I/1974



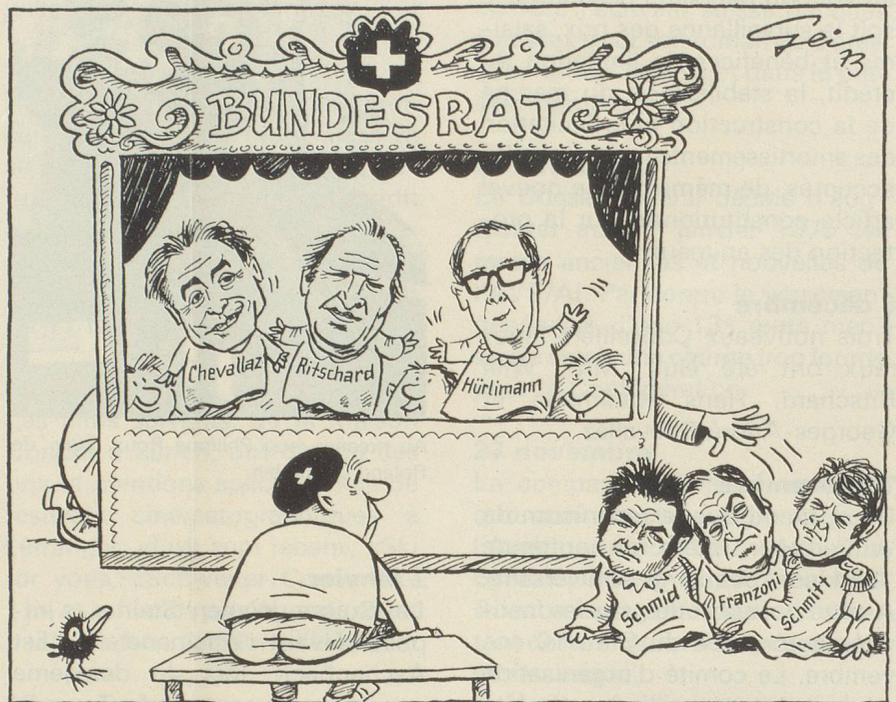
Cinquantième des auberges suisses de jeunesse

Fédération ouvrière suisse de gymnastique et de sport



Championnats du monde de tir

## Trois nouveaux conseillers fédéraux sont élus



Kurzfristige Umbesetzung dreier Hauptrollen.

Hans Geisen. 1973. Copyright by National-Zeitung

Dessin humoristique d'Hans Geisen.

La séance de l'Assemblée fédérale du 5 décembre 1973 revêtait une importance toute particulière puisque trois postes au Conseil fédéral étaient laissés vacants par les démissions de MM. Tschudi, Bonvin et Celio (voir le numéro de la présente revue de décembre 1973). En remplacement des trois conseillers fédéraux précités, les partis majoritaires des Chambres proposèrent comme candidats officiels M. Schmid de Soleure, M. Franzoni du Tessin et M. Schmitt de Genève, tous trois conseillers nationaux.

L'élection du 5 décembre fut une surprise à plus d'un titre car aucun de ces candidats officiels ne fut élu. On ne peut, à proprement parler, dire que les partis ont subi un échec retentissant d'autant plus

que ces trois personnes ne furent élues candidats officiels de leur parti qu'à une faible majorité, ce qui laissait de grandes chances à leurs outsiders.

Un accord tacite veut que les grands partis suivent le choix de chacun d'eux. Ainsi chaque parti majoritaire est presque certain de faire passer son candidat. Lors de cette élection, M. Schmid, socialiste, fut le premier sur la sellette. Loin de faire l'unanimité des voix au sein de son parti, ce candidat ne fut soutenu ni par les démocrates-chrétiens ni par les radicaux qui portèrent leurs voix sur M. Ritschard. Les partis se sentirent alors déliés du principe d'entente habituelle de soutien et les deux autres candidats officiels en firent les frais. On peut dire que ce sont des per-

sonnalités et non des représentants de partis qui ont été élus. C'est ainsi que la plus haute instance législative du pays se prononça en faveur de MM. Ritschard, Hürli-  
mann et Chevallaz.

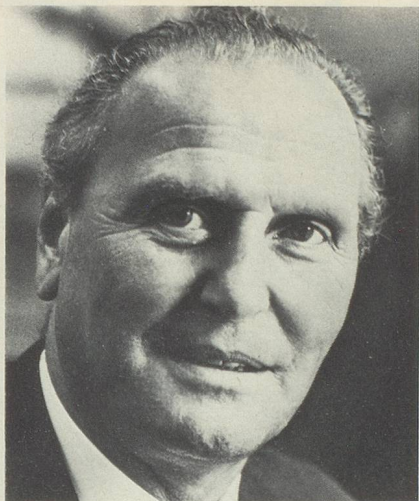
Actuellement, notre Exécutif fédéral se compose de:

deux démocrates-chrétiens:  
deux socialistes:  
deux radicaux:  
un agrarien:

MM. Furgler et Hürlimann  
MM. Graber et Ritschard  
MM. Brugger et Chevallaz  
M. Gnägi

*SSE, L. Paillard*

## Les trois nouveaux élus



### **Willi Ritschard**

Né le 28 septembre 1918, M. Ritschard exerça durant plusieurs années son métier de monteur en chauffage. De 1947 à 1959, il présida la commune de Luterbach. Membre du Grand Conseil de 1945 à 1963, il en devint le président en 1963. Dès 1964, il occupa le poste de Conseiller d'Etat du canton de Soleure, chef du Département des finances et des forêts. En 1971, il assumait la charge de président du gouvernement de son canton.

M. Ritschard se signala au public suisse à l'époque où il présida la conférence des directeurs cantonaux des finances au cours de laquelle une commission fut nommée et chargée d'étudier l'unification des fiscalités cantonales. Notre nouveau Conseiller fédéral, qui est président du comité de direction du parti socialiste soleurois depuis 1971, passe la plus grande partie de ses loisirs à parcourir à pied les sentiers du Jura.

### **Hans Hürlimann**

M. Hürlimann, né le 6 avril 1918, après avoir obtenu la patente d'avocat, fut nommé en 1946 conseiller juridique du canton de Zoug et un an plus tard il entra au Grand Conseil. Elu conseiller d'Etat en 1954, il prit tout d'abord la tête de la direction de la justice, de la police et des affaires militaires puis celle de la direction de l'instruction publique et de la culture. En 1967, il fut appelé à représenter son canton au Conseil des Etats. Par la suite il présida la conférence des départements militaires cantonaux puis la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Il a déployé de grands efforts pour accélérer la coordination scolaire en Suisse et il collabore à plusieurs institutions d'utilité publique. M. Hürlimann préside le parti conservateur-chrétien social de son canton et est membre du comité directeur du parti démocrate-chrétien suisse.



### **Georges-André Chevallaz**

Né le 7 février 1915, M. Chevallaz, D<sup>r</sup> es lettres, fut tout d'abord professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, puis directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Syndic de Lausanne dès 1957, il a abandonné cette charge à fin 1973. Il fut entre autres président de la Commission des affaires étrangères, du parti radical-démocratique suisse, de la Commission suisse pour l'UNESCO, vice-président de l'Exposition nationale de 1964. Actuellement, il est président du groupe radical des Chambres fédérales, vice-président de la Fondation Pro Helvetia.

Historien, M. Chevallaz fut chargé de cours d'histoire diplomatique. Plusieurs ouvrages dont «Les dossiers de la Seconde Guerre mondiale», «La Suisse ou le sommeil du juste» lui sont dus. Relevons enfin qu'il est, depuis 1958, citoyen d'honneur de la Nouvelle-Orléans.

